

BNP PARIBAS

Société anonyme au capital de 1 811 390 890 euros
Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS
662 042 449 RCS PARIS

Le 20 mai 2008

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 21 MAI 2008

Le présent descriptif est établi en application de l'article 241-2, I du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF).

Date de l'assemblée générale appelée à autoriser le programme de rachat

21 mai 2008

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par l'émetteur au 16 mai 2008

A la date du 16 mai 2008, BNP Paribas détient directement 6 180 658 et indirectement 12 015 de ses propres actions, soit au total 0,68% du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus par l'émetteur au 16 mai 2008

- 963 648 actions sont détenues dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- 819 294 actions sont détenues en vue de leur annulation,
- 3 646 292 actions sont détenues pour être remises en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe,
- 150 574 actions sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Objectifs poursuivis par BNP PARIBAS

A travers le programme qui fait l'objet de la cinquième résolution soumise au vote de l'Assemblée générale mixte des actionnaires le 21 mai 2008, BNP Paribas entend racheter des actions :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Part maximale du capital et nombre maximal de titres que BNP Paribas se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital de BNP Paribas, soit, à titre indicatif au 28 janvier 2008¹, 90 569 544 actions, ce qui représente, sur la base du prix maximum de rachat de 100 euros par action fixé à la cinquième résolution soumise au vote de l'Assemblée générale mixte des actionnaires le 21 mai 2008, un investissement théorique maximal de 9 056 954 400 euros. Il est précisé que cette limite est susceptible d'évoluer en cas d'opérations affectant le capital social.

Les titres visés par le présent descriptif sont des actions BNP Paribas SA cotées au compartiment A d'Eurolist d'Euronext – Code ISIN FR0000131104.

BNP Paribas détenant au 16 mai 2008 directement ou indirectement 6 192 673 actions, soit au total 0,68% de son capital social, elle est susceptible d'acquérir à la date du présent descriptif 84 376 871 actions, soit 9,32% de son capital, représentant, sur la base du prix maximum de rachat de 100 euros par action fixé à la cinquième résolution soumise au vote de l'Assemblée générale mixte des actionnaires le 21 mai 2008, un investissement théorique maximal de 8 437 687 500 euros.

Durée et calendrier du programme

L'autorisation de rachat conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires le 21 mai 2008 sous réserve de l'approbation de la cinquième résolution précitée sera consentie pour une période de dix-huit mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 20 novembre 2009.

Tableau des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 12 mai 2007 ² au 16 mai 2008	
Pourcentage de capital détenu (direct et indirect) ³	0,68%
Nombre d'actions acquises dans le cadre de précédents programmes de rachat et annulées au cours des 24 derniers mois	29 472 732
Nombre d'actions acquises dans le cadre du précédent programme de rachat et détenues en portefeuille ³	4 616 160
Valeur comptable brute de ce portefeuille	355 807 121 euros
Valeur de marché de ce portefeuille ⁴	323 177 362 euros

¹ Date de la plus récente constatation du capital.

² Le dernier descriptif du programme, publié le 14 mai 2007 préalablement à l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007, a été établi en date du 11 mai 2007.

³ A la date du 16 mai 2008.

⁴ Au cours de clôture du 16 mai 2008.

	Flux bruts cumulés			
	Achat	Ventes / Transferts		
		<i>Vente dans le cadre du contrat de liquidité</i>	<i>Cession aux salariés*</i>	<i>Livraison d'actions gratuites</i>
Nombre de titres	13 816 834	331 948	5 971 476	524 638
% du capital	1,53%	0,04%	0,66%	0,06%
Cours moyen des transactions	85,06 euros / action	76,40 euros / action	69,20 euros / action	0,00 euro / action
Montant	1 175 317 038 euros	25 361 529 euros	413 226 139 euros	0 euro

* L'opération d'actionariat salarié a pris en 2007 la forme d'une cession d'actions au prix de 69,20 euros par action.

BNP Paribas n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du précédent programme de rachat et ne détient aucune position ouverte sur produits dérivés au jour de la diffusion du présent descriptif.